



Communiqué de **PRESSE**

Mardi 31 mars 2020

Gestion des déchets en période de crise sanitaire La Région appelle Bretonnes et Bretons à la vigilance

Chargée de planifier la gestion des déchets à l'échelle du territoire, la Région, en lien avec les collectivités responsables de la collecte et du traitement, appelle les Bretonnes et les Bretons à adopter les bons gestes, en cette période de confinement.

La crise sanitaire actuelle liée à l'épidémie de Coronavirus a conduit à la **fermeture de l'ensemble des déchetteries ainsi qu'à celle, progressive, de certains centres de tri des emballages**.

Les mesures de confinement impactent aussi les personnels en charge de la collecte et de la gestion des déchets ménagers. En conséquence, les tournées de ramassage et les services faits à la population peuvent être amenés à être modifiés.

Faciliter le travail des personnels et des services gestionnaires

Les services des collectivités en charge de la collecte et du traitement et leurs opérateurs font le maximum pour **garantir une continuité du service** et **assurer la sécurité sanitaire** de la population, tout en prenant en compte la **protection des personnels concernés**.

Il est demandé à chacun et chacune de faire preuve de compréhension vis-à-vis de ces dispositions exceptionnelles et de tout mettre en œuvre pour faciliter le travail des services gestionnaires mobilisés :

- > **ne pas déposer les déchets dans la nature, ni à l'entrée des déchetteries, ni au pied des conteneurs,**
- > **garder à domicile les végétaux** qui sont en quantité abondante à cette période. Il est conseillé d'utiliser les tontes et tailles de haies pour amender le jardin, sous forme de compostage ou de paillage (en savoir plus sur <https://bretagne.ademe.fr/sites/default/files/guide-jardin-zero-dechet.pdf>),
- > **déposer dans la poubelle « grise » les sacs -bien fermés- contenant des déchets potentiellement contaminés** (mouchoirs en papiers, masques),
- > **continuer à trier en respectant les consignes habituelles de tri sélectif** pour les emballages.

Chacun est invité à **consulter le site internet de la collectivité en charge de la gestion des déchets sur son territoire** pour connaître les évolutions possibles des dispositifs de collecte et les consignes à respecter pendant cette période.